

AFFECTATION PARCELLAIRE 2019 et prévisionnel 2020

à retourner avant le 31 décembre 2019

Ce document reprend les parcelles avec lesquelles vous avez produit du Duché d'Uzès pour le millésime 2019 et les parcelles que vous prévoyez d'utiliser pour le millésime 2020.

Raison Sociale

N° CVI :

Affectation parcellaire (→ remplir un tableau par couleur) : Blanc Rosé Rouge

Cépage	Commune	Lieu dit	Réf. Cad.	Surface	A remplir uniquement pour les parcelles jamais déclarées en Duché d'Uzès				Présence d'un système d'irrigation	Affectation	
					Année plantation	Densité plantation	Ecartement			2019 oui/non	2020 oui/non
							rang	Inter-rang			

Rappel encépagement minimum obligatoire : Rouge : 40% Syrah, 20% Grenache N; Rosé : 50% Grenache N, 20% Syrah ; Blanc : 40% Viognier, 30% Grenache Blanc.

Date :/..../.....

Signature :